

ARRÊTÉ DU MAIRE

**Arrêté municipal
portant dénomination et numérotation de voiries**

Le Maire de Machecoul-Saint-Même,

VU le Code des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2213-1,

Considérant que le numérotage des habitations en agglomération constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 23 novembre 2015 décidant de donner suite à la création de la commune nouvelle de Machecoul St Même à compter du 1^{er} janvier 2016,

VU la délibération n°44_12022026_359 portant sur :

- La création de la voie « impasse du Désert du Tenu »
- L'adoption du système de numérotation métrique pour chaque point d'adressage avec côté pair et côté impair

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

Sur la voie modifiée par la délibération du 12 février 2026, sont arrêtés les numéros suivants :

REF dossier	DATE DELIBERATION	REFERENCE CADASTRALE	NUMERO ACTUEL	ADRESSE ACTUELLE	NUMERO FUTUR	ADRESSE FUTURE	COMPLEMENT D'ADRESSE FUTUR	CODE POSTAL	VILLE
AN_impasse du Désert du Tenu	12/02/2026	181 C 81	1	Le Champ Joseph	128	impasse du Désert du Tenu	LE CHAMP JOSEPH	44270	MACHECOUL-SAINT-MEME
AN_impasse du Désert du Tenu	12/02/2026	181 C 365		Le Désert Saint Même	635	impasse du Désert du Tenu	LE DESERT SAINT MEME	44270	MACHECOUL-SAINT-MEME

Article 2 :

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Machecoul-Saint-Même, le 21 mai 2026

AR-Préfecture de Nantes

044-200056455-20260522-2-AR

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 22-05-2026

Publication le : 22-05-2026



Jean-Luc GUIHAL,
Le Maire